|  |  |
| --- | --- |
| **NATIONS****UNIES**  |  **EP** |
| UNEP | **Programme des****Nations Unies pour****l’environnement**  | Distr.GÉNÉRALEUNEP/OzL.Pro/ExCom/85/231er mai 2020FRANÇAISORIGINAL : ANGLAIS |

COMITÉ EXÉCUTIF
 DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
 D’APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-cinquième réunion

Montréal, 25 – 29 mai 2020

Reportée : 19 – 22 juillet 2020\*

**PROPOSITION DE PROJET : CUBA**

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

|  |  |
| --- | --- |
| * Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche)
 | PNUD |

\* A cause du coronavirus (COVID-19)

**FICHE D’ÉVALUATION DE PROJET - PROJETS PLURIANNUELS**

**CUBA**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **(I) TITRE DU PROJET**  | **AGENCE** | **DATE D’APPROBATION** | **MESURE DE RÉGLEMENTATION** |
| Plan d’élimination des HCFC (phase I) | PNUD (agence principale) | 65e  | 35 % d’ici 2020 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L’ARTICLE 7 (Annexe C - Groupe l)** | Année : 2019 | 6,25 (tonnes PAO) |

|  |  |
| --- | --- |
| **(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)** | **Année : 2019** |
| Produits chimiques | Aérosols | Mousses | Lutte contre l’incendie | Réfrigération | Réfrigération |
| Fabrication | Entretien |
| HCFC-22 |  |  |  |  | 6,23 | 6,23 |
| HCFC-123 |  |  |  |  |  |  |
| HCFC-124 |  |  |  |  | 0,01 | 0,01 |
| HCFC-141b |  |  |  |  |  |  |
| HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés |  |  |  |  |  |  |
| HCFC-142b |  |  |  |  | 0,01 | 0,01 |

|  |
| --- |
| **(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)** |
| Référence 2009 - 2010 : | 16,88 | Point de départ des réductions globales durables : | 30,23 |
| **CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)** |
| Déjà approuvée : | 19,26 | Restante : | 10,97 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **(V) PLAN D’ACTIVITÉS**  | **2020** | **Total** |
| PNUD | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 0,62 | **0,62** |
| Financement ($US) | 60 200 | **60 200** |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **(VI) DONNÉES DU PROJET** | **2011** | **2012** | **2013** | **2014** | **2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** | **Total** |
| Limites de consommation du Protocole de Montréal  | s.o. | s.o. | 16,88 | 16,88 | 15,19 | 15,19 | 15,19 | 15,19 | 15,19 | 10,97 | s.o. |
| Consommation maximale admissible (tonnes PAO) | s.o. | s.o. | 16,88 | 16,88 | 15,19 | 15,19 | 15,19 | 15,19 | 15,19 | 10,97 | s.o. |
| Finance-ment convenu ($US) | PNUD | Coûts de projet | 750 000 | 0 | 700 000 | 0 | 0 | 141 527 | 0 | 100 000 | 0 | 56 000 | 1 747 527 |
| Coûts d’appui | 56 250 | 0 | 52 500 | 0 | 0 | 10 615 | 0 | 7 500 | 0 | 4 200 | 131 065 |
| Financement approuvé par ExCom ($US) | Coûts de projet | 750 000 | 0 | 700 000 | 0 | 0 | 141 527 | 0 | 100 000 | 0 | 0 | 1 691 527 |
| Coûts d’appui | 56 250 | 0 | 52 500 | 0 | 0 | 10 615 | 0 | 7 500 | 0 | 0 | 126 865  |
| Financement total demandé pour approbation à la présente réunion ($US) | Coûts de projet |  |  |  |  |  |  |  |  |  | 56 000 | 56 000 |
| Coûts d’appui |  |  |  |  |  |  |  |  |  | 4 200 | 4 200 |
|  |
| **Recommandation du Secrétariat :** | Pour approbation globale |

**DESCRIPTION DU PROJET**

# Au nom du gouvernement de Cuba, le PNUD, à titre d’agence d’exécution principale, a présenté une demande de financement pour la cinquième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l’élimination des HCFC (PGEH), pour un montant de 56 000 $US, plus des coûts d’appui d’agence de 4 200 $US.[[1]](#footnote-1) Cette présentation comprend un rapport périodique sur la mise en oeuvre de la quatrième tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC en 2018 et 2019, et le plan de mise en oeuvre de la tranche 2020-2021.

Rapport sur la consommation de HCFC

# Le gouvernement de Cuba a déclaré, dans le cadre du rapport de mise en oeuvre du programme de pays, une consommation de 6,25 tonnes PAO de HCFC en 2019, ce qui est inférieur de 63 pour cent à l’objectif de référence du HCFC pour la conformité. La consommation de HCFC pour 2015‑2019 est montrée au tableau 1.

**Tableau 1. Consommation de HCFC à Cuba (2015-2019 – Données de l’Article 7)**

| **HCFC** | **2015** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **Référence** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tonnes métriques (tm)** |
| HCFC-22 | 239,49 | 229,18 | 173,82 | 177,10 | 113,32 | 259,05 |
| HCFC-124 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,22 | 0,60 |
| HCFC-141b | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 23,61 |
| HCFC-142b | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,13 | 0,36 |
| **Total (tm)** | **239,49** | **229,18** | **173,82** | **177,10** | **113,67** | **283,62** |
| HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés\* | 2,00 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | \*\*121,33 |
| **Tonnes PAO** |
| HCFC-22 | 13,17 | 12,60 | 9,56 | 9,74 | 6,23 | 14,25 |
| HCFC-124 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,01 | 0,01 |
| HCFC-141b | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 2,60 |
| HCFC-142b | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,01 | 0,02 |
| **Total (tonnes PAO)** | **13,17** | **12,60** | **9,56** | **9,74** | **6,25** | **16,88** |
| HCFC-141b dans des polyols prémélangés importés\* | 0,22 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | \*\*13,35 |

\*Données du programme de pays.

\*\*Consommation moyenne entre 2007 et 2009.

#  La consommation de HCFC-22 a diminué au cours des cinq dernières années en raison de la mise en oeuvre du PGEH (par exemple, l’établissement d’un système d’autorisation et de contingentement, des activités mises en oeuvre dans le secteur de l’entretien en réfrigération), de l’introduction d’équipements avec HCFC, et d’un ralentissement de l’économie avec une disponibilité et un accès limité aux produits de consommation, y compris les gaz réfrigérants. La légère amélioration de la consommation de HCFC 22 en 2018 était attribuable à une activité élevée dans le secteur du tourisme, ce qui a exigé des frigorigènes supplémentaires pour les hôtels et les industries connexes. La tendance vers la réduction de la consommation se poursuivra, et on s’attend à ce que le pays se conforme de façon durable aux engagements convenus en matière de réduction.

# Les petites quantités de HCFC-124 et de HCFC‑142b consommées en 2019 sont associées aux importations de R‑409A[[2]](#footnote-2). Les importations de HCFC-141b dans des polyols prémélangés pour la fabrication de mousses de polyuréthane sont interdites depuis le 1 janvier 2016.

*Rapport de mise en oeuvre du programme de pays*

# Le gouvernement de Cuba a déclaré, dans le rapport de mise en oeuvre du programme de pays de 2019, des données sectorielles sur la consommation de HCFC qui concordent avec les données déclarées dans l’Article 7 du Protocole de Montréal.

*Rapport de vérification*

6. Avant la présentation de la cinquième tranche de financement du PGEH, on était à vérifier la consommation de HCFC de 2018 à 2019. Toutefois, la mission du pays ne pouvait avoir lieu en raison des imprévus associés à la pandémie du COVID-19. Néanmoins, le vérificateur indépendant a pu discuter, via vidéoconférence, avec les principaux dirigeants du gouvernement. Le vérificateur avait aussi accès à toute la documentation en rapport avec la loi, aux procédures d’importation et d’exportation des SAO, aux contingents de consommation, aux listes des importateurs et à la base de données du Bureau des douanes en ce qui a trait aux importations et aux exportations de consommation, les listes des importateurs et la base de données du Bureau des douanes sur les importations et les exportations de SAO. Cette approche a permis de procéder à une révision adéquate du système d’autorisation des importations de SAO, au recoupement des données d’autorisation et de contingentement avec les importations réelles de 2018 et 2019, et aussi de compléter la vérification avant l’émission du document.

# 7. La vérification a conclu que, pour 2018 et 2019, le gouvernement était en conformité avec le Protocole de Montréal et les objectifs de consommation de HCFC indiqués dans son accord avec le Comité exécutif, que les niveaux de consommation déclarés pour ces années dans l’Article 7 et le rapport de mise en oeuvre du programme de pays (Tableau 1) ne montraient aucun écart avec les données réelles d’importation déclarées par les douanes, et que le système d’autorisation et de contingentement des importations de HCFC était entièrement consolidé. Le vérificateur a recommandé de continuer à former des agents de douanes afin d’améliorer les connaissances sur les importations de SAO et d’établir des critères de suivi pour les substances qui avaient été éliminées (par ex. les CFC et le HCFC-141b) afin de s’assurer qu’elles ne pourront entrer au pays soit pures ou mélangées. Le PNUD a confirmé que le gouvernement de Cuba s’affairait à suivre les recommandations reposant sur la vérification.

# Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la quatrième tranche du PGEH

*Cadre juridique*

# 8. Le gouvernement de Cuba a continué de mettre en oeuvre un système national exécutoire d’autorisation et de contingentement en matière de contrôle des importations, de production et d’exportation des HCFC. On a promulgué une interdiction d’importer du HCFC-141b en vrac le 1 janvier 2014, et d’importer du HCFC-141b contenu dans des polyols prémélangés le 1 janvier 2016. Cuba interdit aussi l’importation d’équipements avec HCFC depuis 2015. Le commerce en matière de CFC est strictement interdit, et il n’y a aucune évidence que le pays utilise les substances interdites, ou qu’on garde en réserve des SAO éliminées.

# 9 Le 1 janvier 2020, le gouvernement de Cuba a ratifié l’Amendement de Kigali. La norme nationale de réglementation des HCFC a été mise à jour avec des mesures de réglementation des HFC et des mesures de sécurité pour l’utilisation de substances de remplacement. Actuellement, tout le personnel travaillant dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation individuelle (RAC) doit suivre et terminer le cours sur les bonnes pratiques aux centres accrédités par Ozone Technical Office (OTOZ) et le ministère de l’Éducation.

# 10. Trente-deux agents ont été formés en ce qui a trait à la mise en oeuvre du Protocole de Montréal, le cadre légal de la réglementation des SAO, et les procédures de réglementation visant à prévenir le commerce illicite des SAO. Les règlements en rapport avec le Protocole de Montréal font maintenant partie de la formation que les nouveaux agents des douanes reçoivent à l’école nationale de formation en douanes (Escuela Nacional de Formación Aduanera).

*Secteur de la fabrication*

# 11. La phase I du PGEH comprenait la reconversion de cinq entreprises de mousse de polyuréthane fabriquant des panneaux et des mousses isolantes pour les équipements de réfrigération commerciale, avec une consommation totale de 13,35 tonnes PAO (121,33 tm) de HCFC‑141b contenu dans des polyols prémélangés importés. Les trois plus grandes entreprises (Refrigeracion Caribe, Lancomet et INPUD) ont choisi le cyclopentane comme technologie de remplacement. Elles ont terminé leurs reconversions. Les deux petites entreprises qui restent (Friarc et IDA) ont sélectionné le gonflage à l’eau comme technologie de remplacement. Toutefois, en raison de son piètre rendement, elles utilisent temporairement du HFC‑365mfc et du HFC‑227ea.[[3]](#footnote-3)

*Secteur de l’entretien en réfrigération*

# 12. Les principales activités mises en oeuvre comprenaient les suivantes :

## Un atelier de formation des formateurs sur les bonnes pratiques d’entretien pour 32 instructeurs du cours sur les bonnes pratiques en réfrigération et en technologies de remplacement;

## La formation et la certification de 1 521 spécialistes, techniciens et mécaniciens des RAC (927 en 2018 et 594 en 2019) a eu lieu pour 62 cours de niveau avancé sur les bonnes pratiques de climatisation individuelle (RAC) à 16 endroits au pays;

## De l’assistance technique a été fournie pour l’introduction de frigorigènes de remplacement par l’achat de deux chambres froides avec R-290, sept unités de réfrigération avec R-600a, et deux climatiseurs bibloc avec R-290 pour former les techniciens locaux sur l’utilisation sécuritaire des frigorigènes inflammables dans le secteur commercial des climatiseurs individuels; et

## Un groupe de consultation technique composé de 14 techniciens spécialisés a participé à deux événements de l’industrie en Allemagne et un en Espagne, et ils ont par la suite présenté leurs résultats au secteur lors de quatre réunions.

# *Mise en oeuvre et suivi du projet*

# 13. OTOZ (Ozone Technical Office) coordonne la mise en oeuvre et le suivi du projet, où des spécialistes techniques aident à la mise en oeuvre de chacun des éléments du projet. Les dépenses liées au suivi et à la mise en oeuvre du projet ont été de 6 490 $US, y compris les déplacements (4 468 $US), les ateliers et les réunions (1 357 $US) et d’autres dépenses (665 $US).

Niveau de décaissement du financement

# 14. En date de mars 2020, des 1 691 527 $US approuvés jusqu’à maintenant, 1 560 137 $US avaient été décaissés par le PNUD (Tableau 2). Le solde de 131 390 $US sera décaissé en 2020-2021.

**Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH de Cuba ($US)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Tranches** | **Financement approuvé** | **Financement décaissé** | **Taux de décaissement** **(%)** |
| Première, deuxième et troisième  | 1 591 527 | 1 476 816 | 93 |
| Quatrième | 100 000 | 83 321 | 83 |
| **Total** | 1 691 527 | 1 560 137 | 92 |

Plan de mise en oeuvre de la cinquième et dernière tranche du PGEH

# 15. Les activités suivantes seront mises en oeuvre entre juillet 2020 et décembre 2021 :

## Finalisation de la reconversion d’un circuit de production à IDA et d’un autre à Friarc à des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète, et paiement des surcoûts d’exploitation (fonds de la tranche précédente);

## Formation de 30 autres agents des douanes à l’école nationale des douanes en ce qui a trait au cadre juridique visant à contrôler les SAO et les procédures de réglementation afin de prévenir le commerce illicite des SAO; et conception et impression de matériels de sensibilisation du public et d’éducation environnementale, y compris les fiches de formation sur les frigorigènes de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète et la reproduction de manuels en bonnes pratiques en réfrigération (fonds de la tranche précédente);

## Formation de 355 autres techniciens en bonnes pratiques de réfrigération et en manipulation sécuritaire des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète (25 872 $US);

## Installation de 26 systèmes RAC basés sur des frigorigènes à faible potentiel de réchauffement de la planète, à des fins de démonstration et de formation (21 491 $US);

## Participation à deux ateliers nationaux sur les produits de remplacement des HCFC et une foire internationale sur les climatiseurs RAC en Italie (septembre 2020) afin d’examiner l’état des frigorigènes de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète (7 637 $US); et

## Mise en oeuvre et suivi du projet (1 000 $US), y compris les déplacements (700 $US), les ateliers et les réunions (200 $US) et d’autres dépenses (100 $US).

**OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

**OBSERVATIONS**

Rapport périodique sur la mise en oeuvre de la quatrième tranche du PGEH

*Cadre juridique*

# 16. Le gouvernement de Cuba a déjà émis un contingent d’importation de 8,80 tonnes PAO (160 tm) de HCFC pour 2020, ce qui est inférieur de 20 pour cent au niveau de référence de 10,97 tonnes PAO du Protocole de Montréal.

*Secteur de la fabrication*

# 17. Depuis la présentation du dernier rapport périodique, on a entrepris les activités suivantes afin d’aider Friarc et IDA, qui avaient reçu de l’assistance pour leur reconversion à une technologie de gonflage à l’eau, mais qui utilisaient un mélange de HFC sur une base temporaire :

## (a) Les deux entreprises ont procédé à des essais et des tests à l’aide de systèmes avec HFO, mais elles ont fait face à des difficultés techniques et commerciales (par ex., dégradation du catalyseur du système après quatre mois dans le système. En outre, des échantillons de systèmes avec HFO ne pouvaient pas être importés au pays);[[4]](#footnote-4)

## (b) Par la suite, les entreprises ont commencé des essais et des tests en utilisant de nouveaux systèmes PU à base d’eau et (différents des systèmes à base d’eau soumis à l’essai au début du projet) avec des résultats initiaux satisfaisants. D’autres essais visant à mesurer les propriétés des mousses sont maintenant effectués pour les deux entreprises; et

## (c) Les entreprises sont à se procurer des systèmes aqueux de mousse au polyuréthane (PU) pour un lot de production initial de mousse isolante pour les congélateurs et les conteneurs réfrigérés de médicaments pour des essais supplémentaires. Le rendement de la mousse isolante sera déterminé avant que les systèmes à gonflage à l’eau ne soient utilisés commercialement.

# 18. Le PNUD a expliqué que les nouvelles formulations des systèmes PU à base d’eau se sont améliorées depuis cinq ans, ce qui pourrait avoir permis d’améliorer aussi leur rendement. Étant donné les résultats positifs obtenus lors des tests avec les nouveaux systèmes PU à base d’eau, et que l’un des fournisseurs mondiaux de pointe peut fournir ces formulations, le Secrétariat a demandé si les deux entreprises pourraient reconvertir leurs circuits de production à cette technologie (parce que cette dernière était approuvée par le projet). Le PNUD a indiqué que cela était possible, bien que les formulations achetées servent encore à des essais sur place. En se basant sur les résultats du rendement de la mousse, il serait possible d’adopter la technologie et d’achever la reconversion des deux entreprises avant la fin de la phase I. Le PNUD continuera de présenter des rapports sur les progrès en ce qui a trait à cette question.

*Secteur de l’entretien en réfrigération*

# 19. Étant donné que, pendant la période de mise en oeuvre de la quatrième tranche, 1 521 autres techniciens ont été formés et accrédités, le Secrétariat a demandé combien de techniciens sont au pays et combien devraient recevoir la formation et la certification pendant la phase I du PGEH. Le PNUD a indiqué que la dernière estimation, effectuée en 2012, indiquait qu’il y avait plus de 6 000 techniciens, dont la phase I du PGEH visait initialement à en former 4 600. Pour le moment, 4 604 techniciens ont déjà reçu une formation au cours de la phase I et l’on s’attend à ce que 355 autres seront formés au cours de la dernière tranche.

# 20. Lors des discussions sur la quatrième tranche, après les questions soulevées par le Secrétariat, le PNUD a confirmé que, puisqu’à la quatrième tranche de financement le gouvernement de Cuba s’était engagé à ne pas reconvertir aucun autre équipement RAC avec HCFC‑22 au R-404A ou à tout autre frigorigène inflammable ou avec fort potentiel de réchauffement de la planète. Étant donné le financement attribué dans le cadre de la quatrième tranche (35 000 US), le gouvernement a favorisé l’introduction de solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète dans le secteur de la réfrigération commerciale (par ex., ateliers, acquisition d’un nombre limité d’unités de réfrigération commerciales avec HC, visites à des chambres froides utilisant des HC comme frigorigènes dans la région). Afin de continuer à promouvoir et à faciliter l’introduction de technologies à faible potentiel de réchauffement de la planète, les activités suivantes seront mises en oeuvre lors de la cinquième tranche : atelier de formation des formateurs et renforcement du programme des bonnes pratiques d’entretien afin d’inclure la manipulation sécuritaire des frigorigènes inflammables; et installation de 26 systèmes RAC à faible potentiel de réchauffement de la planète, principalement avec HC, à des fins de démonstration et de formation.

Mise en oeuvre d’une politique sur l’égalité des sexes[[5]](#footnote-5)

# 21. Le PNUD a déclaré que, en initiant des mesures sur la parité hommes-femmes, OTOZ procéderait au suivi, au reportage, et à la sensibilisation, de la façon suivante :

## (a) Suivi : collecte de données visant à produire des indicateurs ventilés selon le sexe;

## (b) Reportage : indiquer les chiffres ventilés; introduire des éléments sur le genre dans les sessions de formation et le matériel de formation; recueillir des données visant l’établissement hors référence sur les femmes techniciennes dans le secteur des climatiseurs individuels (RAC) et les comparer avec le nombre de femmes participant aux activités de l’OTOZ dans ce secteur; et

## (c) Sensibilisation : introduire un langage non sexiste dans les communications; incorporer des aspects liés au genre lors du recrutement de nouveau personnel chez OTOZ; envisager ajouter un élément lié au genre dans chaque description de poste; et s’assurer que les consultants et les membres du personnel des projets de suivi et d’évaluation possèdent les compétences requises pour intégrer les éléments liés au genre à toutes les étapes de leur travail.

Durabilité de l’élimination des HCFC

#  22. L’interdiction d’importer du HCFC-141b dans des polyols prémélangés pour la fabrication de mousses au polyuréthane (PU), en vigueur depuis le 1 janvier 2016, soutient la durabilité à long terme de la reconversion du secteur des mousses de polyuréthane. OTOZ a collaboré étroitement avec le ministère de l’Éducation afin d’incorporer les informations en rapport avec le Protocole de Montréal et la protection de la couche d’ozone dans le cadre des cours pour les agents des douanes et les techniciens en réfrigération. Par conséquent, des règlements liés à la mise en oeuvre du Protocole de Montréal font déjà partie des cours que les nouveaux agents des douanes reçoivent à l’école nationale sur la formation des douanes. Et les bonnes pratiques en réfrigération font aussi partie du cours technico-professionnel sur les RAC offerts dans les écoles provinciales, où 16 salles de classe soutenues par le projet sont situées.

Date d’achèvement de la phase I du PGEH

# 23. Le PNUD a indiqué que la phase I du PGEH de Cuba sera achevée d’ici décembre 2021, tel qu’établi dans l’accord.

Conclusion

# 24. Le gouvernement de Cuba continue d’être en conformité avec les objectifs du Protocole de Montréal et son accord avec le Comité exécutif. Trente-deux agents des douanes supplémentaires et 1 512 techniciens en réfrigération ont été formés. Les résultats des essais et des tests avec un agent de gonflage de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète dans deux entreprises de mousses de polyuréthane qui utilisaient temporairement des HFC sont prometteurs. D’autres essais seront effectués et le reportage sur l’état de la mise en oeuvre se poursuivra jusqu’à ce qu’une technologie à faible potentiel de réchauffement de la planète soit entièrement introduite. Le taux global de décaissement est de 92 pour cent. Le système d’autorisation et de contingentement des importations, l’interdiction des importations de HCFC-141b pur et contenu dans des polyols prémélangés, et les activités étant mises en oeuvre dans le secteur de l’entretien en réfrigération permettront au pays de rester conforme à ses engagements au titre de son accord avec le Comité exécutif.

**RECOMMANDATION**

# 25. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif :

## (a) Prenne note :

### Du rapport périodique sur la mise en oeuvre de la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l’élimination des HCFC (PGEH) de Cuba;

### Du rapport fourni par le PNUD et, avec satisfaction, des efforts déployés pour faciliter la fourniture de la technologie à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG/GWP) aux entreprises Friarc et IDA, financées lors de la phase I du PGEH de Cuba; et

## (b) Demande au PNUD de continuer à aider le gouvernement de Cuba à obtenir une technologie de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète, et fournir à la 86e réunion un rapport sur l’état de la reconversion des deux entreprises mentionnées au sous‑paragraphe (a)(ii) et aussi (advenant l’utilisation d’une technologie autre que la technologie sélectionnée lors de l’approbation du projet) une analyse détaillée des coûts d’investissement et d’exploitation, avec une mise à jour des fournisseurs sur les progrès réalisés afin de s’assurer que les technologies sélectionnées, y compris les éléments associés, sont disponibles sur une base commerciale au pays.

# 26. Le Secrétariat du Fonds recommande aussi l’approbation globale de la cinquième et dernière tranche de la phase I du PGEH de Cuba, et du plan correspondant de mise en oeuvre de la tranche 2020‑2021, au niveau de financement indiqué au tableau ci-dessous.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Titre du projet** | **Financement** **du projet** **($US)** | **Coûts** **d’appui** **($US)** | **Agence d’exécution** |
| (a) | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche) | 56 000 | 4 200  | PNUD |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. Selon la lettre du 12 mars 2020 au ministère de la Science, de la Technologie et de l’Environnement de Cuba au PNUD. [↑](#footnote-ref-1)
2. Le R-409A est un mélange de 15 pour cent de HCFC-142b, 60 pour cent de HCFC-22, et 25 pour cent de HCFC-124. [↑](#footnote-ref-2)
3. Cette question a été fait l’objet d’un rapport à chaque réunion depuis la 77e réunion : le PNUD a demandé entre autres de continuer de continuer à aider le gouvernement à obtenir l’approvisionnement en technologie à faible potentiel de réchauffement de la planète, et à présenter à chaque réunion un rapport sur l’état de l’utilisation de la technologie intérimaire, jusqu’à ce qu’une technologie à faible potentiel de réchauffement de la planète soit complètement introduite et que les entreprises aient été reconverties (décision 77/50(b)), ainsi qu’une analyse détaillée des surcoûts d’investissement et d’exploitation si l’on utilisait une technologie autre que celle qui a été sélectionnée lors de l’approbation du projet et une mise à jour des fournisseurs sur les progrès réalisés afin de s’assurer que les technologies sélectionnées, y compris les éléments associés, soient disponibles sur une base commerciale au pays (décision 81/10(b)). [↑](#footnote-ref-3)
4. La question est décrite aux paragraphes 15 et 16 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/84/22. [↑](#footnote-ref-4)
5. La décision 84/92(d) demandait aux agences bilatérales et d’exécution d’appliquer la politique opérationnelle sur la parité hommes-femmes durant tout le cycle du projet. [↑](#footnote-ref-5)